

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2132

13 septembre 2011

SOMMAIRE

Alex Successor SPF S.A.	102290	Fortiter S. à r. l.	102320
Baliv Entreprise SPF S.A.	102304	Galva Power Luxembourg S.A.	102321
Du Poète A.G.	102290	Gangolf Sàrl	102321
DV International S.A. (DVI S.A.)	102290	Garage Simon S.A.	102321
Dyma Events S.A.	102301	GDI A.G.	102321
Dynamics	102301	German Retail Investment Properties S.à r.l.	102320
Eagle S.à r.l.	102301	Global Blue Luxembourg S.A.	102321
EB8 Fund S. à r.l.	102302	Global Refund Luxembourg S.A.	102321
Ed. Meyers & Cie S.à r.l.	102301	G.M.H. Luxembourg S.A.	102320
Egide S.A.	102303	GSI Holding S.A.	102332
Egide S.A.	102303	Haegin S.A.	102332
EITI	102303	Harpon S.A.	102332
Elisana S.à r.l.	102301	HIMATOMI Spf S.A.	102333
Enesco S.à r.l.	102302	Hydro Systems International S.A. I	102333
Enta A.G. - SPF	102302	Hydro Systems International S.A. I	102333
Equinocse Sàrl	102303	Ilva International S.A.	102336
Equinocse Sàrl	102304	Imprimerie Hengen	102336
Erisider Lux S.A.	102304	InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l.	102336
Ernster S.à r.l.	102304	Intergas Europe S.A.-SPF	102336
Euramyl S.A.	102315	International Lift System S.à r.l.	102336
Euro-Guss S.A.	102316	Investindustrial 110 S.A.	102333
Euro Immobilien S.A.	102315	Investindustrial Asian Development Hol- dings S.A.	102333
Euro-Security S.A.	102316	Investindustrial Asian Development Hol- dings S.A.	102335
Euro-Zone Office Investments S.A.	102315	Ipron Capital SPF S.A.	102322
EVAL (SPF) S.A.	102315		
Event Management Company	102316		
Financière Terraglio SA	102316		
Finmeccanica Finance S.A.	102320		
Five Degrees Solutions S.à r.l.	102315		
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	102319		

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 134.257.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 juillet 2011

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Mr Jean-Charles Busschaert de son poste d'administrateur unique de la DU POETE AG en date du 27 juin 2011. L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer Mr Busschaert par un conseil d'administration de 3 administrateurs. Ainsi son nommé au poste d'administrateur avec effet immédiat:

- Mr José Falleau né le 14/05/1963 à Aye, domicilié au 24 Gruuss Stroos, L-9991 Weiswampach
- Mr Yves Pastuszynski né le 14/03/1970 à Ath, domicilié à rue robert flament 11, B-7950 chièvres
- Mr Laurent Peters né le 30/10/1984 à St Nicolas et domicilié à rue Thier oulet 59, B-4480 Engies

Les mandats des 3 administrateurs sont établis jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Plus aucuns points n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10h30.

José Falleau / Yves Pastuszynski.

Référence de publication: 2011102541/17.

(110116989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.096.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 16 mai 2011 que:

- Madame Michèle LINCHAMPS a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à la date du 16 mai 2011;
- Madame Céline BOUSSEBASSI a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à la date du 16 mai 2011.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration est désormais irrégulièrement composé d'un seul membre.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011102542/17.

(110117343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Alex Successor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.258.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty ninth day of August.

Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under laws of the Republic of Panama and having its registered office in the Republic of Panama, Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, here represented by Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), in the form of a société anonyme under the name of Alex Successor SPF S.A. (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

(ii) securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

(iii) forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

(iv) all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

(v) all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

(vi) debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(vii) cash and assets of whatever nature held in account.

4.2. The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

4.3. The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

4.4. The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by the Law.

6.2 To the extent permitted by the Law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

7.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.3 The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

7.5 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the

meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the Share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 18.2 above, is attributed to the Shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of Shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company.

Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
Vacon Properties S.A., prenamed	31,000.-	31,000	31,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500- (one thousand five hundred Euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016:

Mr. Andrey Kosyrikhin, Director, born in USSR, on May 31, 1963, residing at 4 Pervomayskaya street, Lytkarino city 140080, Moscow Region, Russian Federation.

2. The registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect REVICONULT SARL, having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail. The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du République de Panama et ayant son siège social à Panama, ville de Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 une société anonyme de gestion de patrimoine familial qui adopte la dénomination Alex Successor SPF S.A. (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce;

(ii) titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations ou autre titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc). -instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire;

(iii) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

(iv) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

(v) les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers sont matérialisés ou dématérialisés, transmissible par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossable ou non-endossable quelque soit le droit qui leur est applicable;

(vi) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

4.2. Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

4.3. La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société et n'est pas autorisée à détenir directement des propriétés immobilières.

4.4. La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social, dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente un mille Euros (EUR 31,000.-) divisé en trente un mille (31,000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

7.3 L'Action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

7.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne

ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoqués ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
Vacon Properties S.A., précitée	31,000.-	31,000	31,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euro).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

M. Andrey Kosyrikhin, Directeur, né à URSS, le 31 Mai 1963, demeurant à 4 rue Pervomayskaya, Lytkarino 140080, Région de Moscou, Russie.

2. Fixe le siège social au 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme REVICONSULT S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38871. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124174/564.

(110143291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Dyma Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.
R.C.S. Luxembourg B 89.809.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102543/10.

(110116886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Dynamics, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 97.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011102544/11.

(110116804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 96.973.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1306 du 08 décembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eagle S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011102546/14.

(110116907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Ed. Meyers & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 27.904.

Les déclarations au 31 décembre 2009 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité

et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2009 de la société mère MEYERS S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102547/13.

(110116848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Elisana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
 Luxembourg Corporation Company SA
 Signatures
 Un Mandataire

Référence de publication: 2011102548/14.

(110116796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Enesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.156.185,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.312.

Les comptes annuels pour la période du 2 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102550/12.

(110116956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juli 2011.

Paul DECKER
 Der Notar

Référence de publication: 2011102551/12.

(110117487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.610,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.219.

Extrait des décisions écrites des Associés de la Société du 18 Juillet 2011

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société du 18 Juillet 2011 la décision suivante (traduction libre):

"Première Décision:

D'accepter la démission de la personne suivante de son mandat de gérant [...] de la Société, avec effet au 18 juillet 2011:

- Madame Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à Glen Clove, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à [...] 17 Old Court Place, London W8 4PL, Grande-Bretagne."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juillet 2011.

Eric Lechat
 Gérant

Référence de publication: 2011102554/19.

(110116750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Egide S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.571.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale Extraordinaire tenue le 16 juin 2011

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de la société BCCB INCORPORATED LIMITED au poste de Commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, de Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et de Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road 16 Dublin et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2011102556/18.

(110116681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Egide S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.571.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102557/10.

(110116682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

EITI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7626 Larochette, 3, Chemin J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 147.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102558/10.

(110116694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Equinoce Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102561/10.

(110117164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.535,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement le 30 juin 2011 au siège social de la société

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102562/16.

(110117174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Erisider Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.109.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables et fiscaux, sise 10A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102564/13.

(110117403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Ernster S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102565/10.

(110116700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Baliv Entreprise SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.259.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty ninth day of August.

Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under laws of the Republic of Panama and having its registered office in the Republic of Panama, Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, here represented by Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), in the form of a société anonyme under the name of Baliv Enterprise SPF S.A. (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

(ii) securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

(iii) forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

(iv) all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

(v) all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

(vi) debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(vii) cash and assets of whatever nature held in account.

4.2. The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

4.3. The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

4.4. The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by the Law.

6.2 To the extent permitted by the Law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

7.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.3 The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

7.5 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 5 Ibis of the Law.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.**General Meeting of Shareholders.**

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the Share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 18.2 above, is attributed to the Shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of Shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
Vacon Properties S.A., prenamed	31,000.-	31,000	31,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500- (one thousand five hundred Euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016:

Mr. Alexander Burtin, Director, born in USSR, on May 17, 1964, residing at 104/3 Nijegorodskaya street, Moscow 109052, Russian Federation.

2. The registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect REVICONSLT SARL, having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail. The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. A comparu:

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du République de Panama et ayant son siège social à Panama, ville de Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Dénomination sociale.

1.1 une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme qui adopte la dénomination Baliv Entreprise SPF S.A. (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce;

(ii) titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations ou autre titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc). -instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire;

(iii) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

(iv) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

(v) les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers sont matérialisés ou dématérialisés, transmissible par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossable ou non-endossable quelque soit le droit qui leur est applicable;

(vi) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

4.2. Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

4.3. La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société et n'est pas autorisée à détenir directement des propriétés immobilières.

4.4. La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social, dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente un mille Euros (EUR 31,000.-) divisé en trente un mille (31,000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

7.3 L'Action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

7.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20e jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la

Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
Vacon Properties S.A., précitée	31,000.-	31,000	31,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euro).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

M. Alexander Burtin, Directeur, né à URSS, le 17 Mai 1964, demeurant à 104/3 rue Nijegorodskaya, Moscou 109052, Russie.

2. Fixe le siège social au 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme REVICONSULT S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38872. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124195/562.

(110143302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102566/9.

(110117104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Euro Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 153.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102567/10.

(110117019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102570/10.

(110117504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

EVAL (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 10-12, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 150.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102572/10.

(110116997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Five Degrees Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 145.987.

En date du 11 juillet 2011, le représentant permanent du gérant NeBa Holding B.V., avec siège social au 1-C, Torenlaan, 1251 HE Laren, Pays-Bas, a changé.

Ewout P. Wegman avec adresse au 1-C, Torenlaan, 1251 HE Laren, Pays-Bas, est remplacé par Marianne Jeanine Tijssen avec adresse au 28, Papenburglaan, 2082 HR, Santpoort-Zuid, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102576/14.

(110116788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

EMC S.A., Event Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102573/10.

(110116993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Euro-Guss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 93.141.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102568/9.

(110117472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Euro-Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 63.123.

Les documents annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2011.

EURO SECURITY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011102569/12.

(110116838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Financière Terraglio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 107.387.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Financière Terraglio S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107 387, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, dated 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 848 of 6 September 2005, the articles of incorporation of the Company having been amended several times and for the last time on 20 April 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1388 of 6 July 2007.

The Meeting is chaired by Marie Picaudé, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary Elsa Charifi, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer Elsa Charifi, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the Meeting acknowledges that:

I. The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present and the representative(s) of the Shareholders who are not present (the Proxyholders), the members of the Bureau and the Notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder(s) and the Notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

II. It appeared from the share register of the Company produced at the Meeting together with the attendance list, that 24,800 (twenty-four thousand and eight hundred), each with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents), representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) are present or duly represented at the Meeting.

III. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of, the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

IV. The Chairman declares and the Meeting acknowledges that the Meeting has been convened by notice by email sent by the board of directors of the Company (the Board) to all the Shareholders.

V. The agenda of the Meeting is as follows:

(i) Waiver of the convening notices.

(ii) Approval of the dissolution and voluntary liquidation of the Company.

(iii) Appointment of Reviconsult S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as liquidator (liquidateur), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139 013 (the Liquidator) and determination of the powers of the Liquidator.

(iv) Discharge of the members of the board of directors of the Company for the performance of their mandate.

(v) Instruction to the Liquidator to perform its duties to the best of its abilities and with regards to the circumstances, all the assets of the Company and to proceed to the payment of any outstanding liability of the Company.

(vi) Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into a voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Reviconsult S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as liquidator (liquidateur), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139 013 as Liquidator.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144ss of the law of commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The Meeting further resolves to authorize and empower the Liquidator, acting under its sole signature in the name and on behalf of the Company in liquidation:

(a) to pass all deeds and carry out all transactions, including those transactions referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company;

(b) to delegate its powers for specific and defined tasks and/or transactions to one or several persons and/or entities;

(c) to execute, deliver and perform under any agreement and/or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

(d) to make, in its sole discretion, any advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act.

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the directors of the Company, acting individually or severally, for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the company may have against the directors and/or the statutory auditor of the Company and (iii) to grant discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company and the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, their mandate from the date of their appointment until the date hereof.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator, at the best of its abilities and with regards to the circumstances, to realise all the assets of the Company and to pay promptly any outstanding debt of the Company so that the liquidation of the Company is effected efficiently and closed as soon as possible.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Financière Terraglio S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107 387 (la Société). La Société a été constituée en date du 18 mars 2005, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 6 septembre 2005, les statuts de la société ayant été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 20 avril 2007 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1388 du 6 juillet 2007 .

L'Assemblée est présidée par Marie Picaudé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui désigne Elsa Charifi en tant que secrétaire, résidant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Elsa Charifi, résidant à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et l'Assemblée atteste que:

I. Les Actionnaires présents et représentés à cette Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été émarginée par les Actionnaires présents et le(s) représentant(s) des Actionnaires qui ne sont pas présents (les Mandataires), les membres du Bureau et le Notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les Mandataires et par le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il apparaît au regard du registre des Actionnaires et de la liste de présence produits à l'Assemblée, que 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 1,25 Euros (un euro et vingt-cinq centimes), représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société d'un montant de 31.000 Euros (trente et un mille Euros) sont présents et dûment représentés à l'Assemblée.

III. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu leur convocation en temps utile et avoir été dûment informés de l'ordre du jour, préalablement à la tenue de l'Assemblée. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

IV. Le Président déclare et l'Assemblée atteste que l'Assemblée a été convoquée par courrier électronique envoyé par le conseil d'administration de la Société à chacun des Actionnaires.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est décrit comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation.

(ii) Approbation de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société.

(iii) Nomination de Reviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 013, en qualité de liquidateur (le Liquidateur) et détermination des pouvoirs du Liquidateur.

(iv) Décharge des membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat.

(v) Demande au Liquidateur d'exercer sa mission au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de procéder au paiement de toutes les dettes impayées de la Société.

(vi) Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée lors de la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Actionnaire représentés considèrent avoir été dûment convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été fourni préalablement à la tenue de cette l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Reviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 013, en qualité de Liquidateur.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales).

L'Assemblée décide par ailleurs d'autoriser et de donner pouvoir au Liquidateur, agissant sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société en liquidation:

(a) d'adopter tout acte et effectuer toute transaction, y compris les transactions auxquelles il est fait référence dans l'article 145 de la Loi sur les Société Commerciales, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société;

(b) de déléguer ses pouvoirs pour des missions et/ou des transactions spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes et/ou entités;

(c) de signer, délivrer et exécuter tout contrat et/ou document requis pour la liquidation de la Société et pour la réalisation de ses actifs; et

(d) de faire, à sa seule discrétion, toute avance de paiement sur le boni de liquidation aux Actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par ailleurs, (i) de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions prises par les dirigeants de la Société, agissant individuellement ou conjointement, pour la période commençant à la date de constitution de la Société et terminant à la date de la présente Assemblée, (ii) de renoncer à toute action dont la Société pourrait se prévaloir à l'encontre des dirigeants et/ou des commissaires aux comptes de la Société et, (iii) de donner quitus aux membres du conseil d'administration de la Société et aux commissaires aux comptes de la Société, au cours et dans l'exercice de leur mandat, depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de l'Assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur d'exécuter sa mission, au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de payer immédiatement toutes les dettes échues de la Société de sorte que la liquidation de la Société soit effectuée efficacement et clôturée dès que possible.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. PICAUDE, E. CHARIFI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32270. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102574/175.

(110116762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011102577/11.

(110117615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 juillet 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- De coopter comme nouvel administrateur de classe A, avec effet immédiat, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINMECCANICA FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011102591/14.

(110117413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Fortiter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 547.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102597/11.

(110117522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

G.M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102598/10.

(110117524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

Le bilan au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011102600/11.

(110117359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Global Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Global Refund Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 27.359.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg welche die bereits hinterlegten und veröffentlichten Statuten der Global Blue Luxembourg S.A. vom 5. März 2010, registriert unter der Relationsnummer L100033383.04, ersetzen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juli 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011102601/15.

(110116794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Galva Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 62.714.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102604/10.

(110117117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Gangolf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 35, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 54.639.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102606/10.

(110116696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Garage Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9201 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102607/10.

(110116690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Juli 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011102609/12.

(110117488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Ipron Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.260.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty ninth day of August.

Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under laws of the Republic of Panama and having its registered office in the Republic of Panama, Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, here represented by Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a family asset management company (*société de gestion de patrimoine familial*), which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a family asset management company (*société de gestion de patrimoine familial*), in the form of a *société anonyme* under the name of Ipron Capital SPF S.A. (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

(ii) securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

(iii) forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

(iv) all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

(v) all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

(vi) debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(vii) cash and assets of whatever nature held in account.

4.2. The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

4.3. The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

4.4. The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by the Law.

6.2 To the extent permitted by the Law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

7.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.3 The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

7.5 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the

Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the Share capital.

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 18.2 above, is attributed to the Shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of Shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
Vacon Properties S.A., prenamed	31,000.-	31,000	31,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016:

Mr. Nikolay Prokopov, Director, born in USSR, on March 27, 1964, residing at 38/1 Novoyasenevskiy prospect, Moscow 117463, Russian Federation.

2. The registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect REVICONSULT SARL, having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B number B 139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2016.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du République de Panama et ayant son siège social à Panama, ville de Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial qui adopte la dénomination Ipron Capital SPF S.A. (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce;

(ii) titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc.), instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire;

(iii) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

(iv) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

(v) les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers sont matérialisés ou dématérialisés, transmissible par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossable ou non-endossable quelque soit le droit qui leur est applicable;

(vi) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

4.2. Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

4.3. La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société et n'est pas autorisée à détenir directement des propriétés immobilières.

4.4. La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social, dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente un mille (31,000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

7.3 L'Action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

7.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par

écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibé-

rations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévus dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
Vacon Properties S.A., précitée	31.000,-	31.000	31.000,-
Total:	31.000,-	31.000	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

M. Nikolay Prokopov, Directeur, né à URSS, le 27 mars 1964, demeurant à 38/1 Novoyasenevskiy prospect, Moscou 117463, Russie.

2. Fixe le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme REVICONSULT S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38873. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124293/564.

(110143309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2011102613/11.

(110116878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Haegin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiate.

Le 19.07.2011.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Référence de publication: 2011102614/9.

(110117632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Harpon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102615/9.

(110116820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

HIMATOMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.880.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102616/9.

(110117432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.I

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102617/11.

(110117544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.331.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois),

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. I

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102618/18.

(110117550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Investindustrial Asian Development Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Investindustrial 110 S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.922.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL 110 S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.922, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on September 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°12485, p. 119236 on November 17, 2010 (the Company).

The Meeting was presided by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman states and asks the notary to act the following that:

I.- The shareholders of the Company, present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the Meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, the three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.

III.- The agenda of the Meeting is as follows:

1. change of the current denomination of the Company into INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.;

2. subsequent amendment of article 1. of the Company's articles of association; and

3. miscellaneous.

IV.- Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the current denomination of the Company from INVESTINDUSTRIAL 110 S.A. into INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d' INVESTINDUSTRIAL 110 S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.922, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°12485, p. 119236 du 17 novembre 2010 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a choisi comme scrutateur, Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'Assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les trois cent dix mille (310 000) actions, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. changement de la dénomination sociale actuelle de la Société en INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.;

2. modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société; et

3. divers.

IV. Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société d' INVESTINDUSTRIAL 110 S.A. en INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de la société est "INVESTINDUSTRIAL ASIAN DEVELOPMENT HOLDINGS S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23298. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102631/110.

(110117464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Investindustrial Asian Development Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.922.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102632/10.

(110117478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 38.887.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011102633/10.

(110117207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Ilva International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.029.

*Extrait des résolutions prises par
l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables et fiscaux, sise 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102635/14.

(110117376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Imprimerie Hengen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 15.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102636/9.

(110116927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Intergas Europe S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.176.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2011*

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

INTERGAS EUROPE S.A. - SPF

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011102639/14.

(110117226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

International Lift System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 75.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102640/9.

(110117549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.
